



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2017

Procès-verbal

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire et Alain PHILIPPE – Maire délégué –
Fabrice GROS – Emile PERRAUD - Patricia JANTET – Michel BATTISTELLA - Bernard MICHAUD et
Bruno FORT, adjoints.
Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO – Jimmy GRONDIN - René GUIGARD - Céline
MAFFRE – Cécile MICHAUD - Frédérique MOISSET et Jean-Michel SALQUE conseillers municipaux.

Excusés : Mme Christine LECHON et Mrs Patrick CHARNAY - Francisco MARTINEZ – André
MASLANKIEWICZ et Jean-Michel SALQUE

Absents Mmes Frédérique MOISSET et Vanessa VEILLON

Pouvoirs : Mr MASLANKIEWICZ à Mr BATTISTELLA – Mr SALQUE à Mr BONNARD – Mme LECHON à
Mr COCHET – Mr MARTINEZ à Mr FORT

Secrétaire de séance : Jimmy GRONDIN

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

ORDRE DU JOUR :

- Avenant n°12 prévisionnel service urbanisme CCBS
- Lancement travaux réfection réseau Eau Potable Chazey
- Lancement travaux aménagement voirie du bourg
- Adhésion au groupement d'achat de matériel de la CCBS pour la mise en œuvre de la charte ZéroPhyto
- Achat de terrain

Monsieur Jimmy GRONDIN est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 27 mars 2017 : il est adopté à l'unanimité.

Monsieur BONNARD annonce qu'il a reçu et accepté la démission de 4 membres du conseil municipal :

Mesdames Aline Lazzarotto et Christine Jacquet

Messieurs Jean-Pierre Coquard et Stéphane Debernardi

Ce qui porte l'effectif du conseil municipal de la commune nouvelle CHAZEY-BONS à 22 membres.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour initial :

- *1 décision modificative sur le BP EAU pour ajustement d'article en investissement*
- *1 délibération pour valider la demande de subvention pour le classement et l'inventaire des archives de la commune historique de Pugieu*

Avenant n°12 service urbanisme CCBS

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°12 à intervenir entre les communes membres du service urbanisme et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation pour l'année 2017, calculé en fonction du nombre de dossiers traités dans l'année, et son échéancier de versement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Lancement des travaux de réfection du réseau d'eau potable à Chazey

Monsieur le Maire rappelle les insuffisances identifiées lors de l'établissement du schéma directeur de l'eau potable réalisé en 2007, soulignant la nécessité de procéder au renouvellement progressif de l'ensemble du réseau communal. Il rappelle encore les travaux réalisés à Cressieu et indique que compte tenu de sa vétusté, il convient à présent de procéder au renouvellement du réseau d'eau potable du hameau de Chazey, Monsieur le Maire présente les études déjà réalisées par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain, notamment celle de faisabilité. Il communique enfin l'enveloppe financière des travaux prévue au programme d'un montant prévisionnel de 310 000 € HT et l'ensemble des dépenses afférentes au projet d'un montant prévisionnel 333 500 € HT détaillées comme il suit :

Maitrise d'œuvre	20 000 € HT
Etudes topographiques	3 500€ HT
Montant prévisionnel des travaux	310 000€ HT
TOTAL OPERATION HT	333 500 €HT
TOTAL OPERATION TTC	400 200 €TTC

Monsieur Bonnard précise que pour réaliser cette opération, la Commune doit lancer une procédure de consultation pour les missions suivantes de maîtrise d'œuvre et de réalisation de levés topographiques.

Il indique enfin que la désignation du Maître d'œuvre et des autres prestataires intellectuels interviendra selon une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Invité à se prononcer sur le lancement de cette opération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le programme de l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable du Hameau de Chazey pour 333 500 € HT et arrête l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 310 000€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Lancement des travaux d'aménagement de la voirie du bourg de Bons

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Commune de procéder à l'aménagement de la traversée du village de Bons et les études déjà réalisées, notamment celle de faisabilité réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain,

Il donne connaissance de l'enveloppe financière des travaux prévus au programme d'un montant prévisionnel de 805 000 € HT et l'ensemble des dépenses afférentes au projet d'un montant prévisionnel 943 000 € HT soit 1 131 600 € TTC détaillées comme il suit :

Maitrise d'œuvre	75 000€ HT
Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé SPS)	5 000€ HT

Etudes topographiques	8 000€ HT
Etude géotechnique	10 000€ HT
Montant prévisionnel des travaux	805 000€ HT
Divers et imprévus	40 000€ HT

Monsieur Bonnard précise que pour réaliser cette opération, la Commune doit lancer une procédure de consultation pour les missions suivantes de maîtrise d'œuvre, de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS), de réalisation de levés topographiques et d'étude géotechnique.

Il indique encore que la désignation du Maître d'œuvre et des autres prestataires des études intellectuelles interviendra selon une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, et invite l'assemblée à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de l'opération d'aménagement de la traversée de Chazey-Bons, pour 943 000 € HT soit 1 131 600 € TTC et autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures et signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Adhésion au groupement d'achat de matériel de la CCBS pour la mise en œuvre de la charte ZéroPhyto

Monsieur le Maire indique que dans la continuité de la signature par la commune de Charte ZéroPhyto, il convient :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de CHAZEY-BONS au groupement de commandes pour l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide ».
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide », annexée à la présente délibération.
- De lui permettre de signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition, l'entretien et la maintenance de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « zéro pesticide ».
- De lui permettre de prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de CHAZEY-BONS
Et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Adopté à l'unanimité.

Achat de terrain

Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre l'implantation des containers destinés à collecter les ordures ménagères et le tri sélectif en points d'apports volontaires, la commune a recherché un site facile d'accès tant par la population que par l'entreprise chargée de la récupération des déchets.

Aucun terrain communal ne répondant aux critères nécessaires, une demande d'acquisition a été faite auprès de Monsieur et Madame Jean-Michel Carpin qui l'ont acceptée.

La division parcellaire a été préparée par la société GSM et l'acte de vente sera signé à l'office notarial de Belley.

L'acquisition porte sur une surface de 0a73ca au prix de 20€ le m².

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document nécessaire à cette acquisition.

Décision modificative budget eau Chazey-Bons

Monsieur le Maire indique qu'il convient de rectifier une prévision budgétaire dans le service de l'eau en diminuant les crédits initialement prévus au compte 21531-11 (- 250 000.00€) et en les inscrivant au 2156-11 (+ 250 000.00€). Il s'agit de l'opération rénovation du réseau d'eau potable à Chazey.

Adopté à l'unanimité.

Classement et inventaire des archives de la commune historique de Pugieu

Monsieur le Maire rappelle que, préalablement à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017, une demande d'aide au classement des archives de la commune historique de Pugieu avait été soumise au Département.

Par courrier en date du 6 février 2017, le conseil général a fait savoir que la proposition d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain qui avait été transmise pour avis technique a recueilli un avis favorable.

Monsieur le Maire précise encore que cette intervention peut bénéficier d'une subvention jusqu'à 45% de la dépense.

Il propose donc de valider l'intervention du CDG prévue selon devis pour un montant de 2 750.00€ TTC et de solliciter l'attribution d'une subvention au taux maximum.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

- Monsieur Fort, adjoint en charge de ce projet, indique que le city stade est en cours d'achèvement (achevé au moment de la rédaction du présent PV). Monsieur Bonnard précise qu'une inauguration aura lieu, probablement après la période estivale, avec la pose de la plaque à la mémoire de Monsieur Guy Mathern. La population sera informée et conviée dès que la date sera retenue.
- Madame Jantet, adjointe aux affaires scolaires, fait le point sur le projet de changement de prestataire pour les repas servis à la cantine scolaire. La visite réalisée sur site de la société Lestroy, en présence de l'agent municipale responsable de ce service, a été très positive : circuits courts, beaucoup de produits bio, cuisine réalisée sur place, confitures « maison » etc ... La convention avec le croqu'ain ne sera pas reconduite pour la rentrée 2017/2018.
- Monsieur Gros, adjoint à l'animation, propose un spectacle de rue dans le cadre des préambouilles (prélude au festival de Ceyzérieu Artzébouilles 2017). La date proposée est le jeudi 3 août. L'assemblée se montre favorable à ce projet. Décision définitive à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 mai 2017.



A Chazey-Bons, le 1^{er} juin 2017